



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service des sécurités
Bureau ordre public et prévention**

Poitiers, le 10 DEC 2020

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Je soussignée, Madame Emilia HAVEZ, sous-préfète, directrice de cabinet de la Préfète de la Vienne, atteste avoir reçu le 8 décembre 2020, une déclaration de manifestation sur la voie publique, dont l'objet est le suivant :

« Rassemblement et manifestation contre la proposition de loi relative à la sécurité globale ».

Un rassemblement aura lieu le 12 décembre à 15h00 place du Maréchal Leclerc, à Poitiers, puis se dirigera rue des grandes écoles, rue des cordeliers, place Charles de Gaulle, rue de la Regratterie, rue du Palais, place Alphonse Lepetit, rue Gambetta, rue Théophraste Renaudot, rue Victor Hugo jusqu'à revenir place du Maréchal Leclerc. L'heure de la dispersion est prévue à 17h00.

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète directrice de Cabinet


Emilia HAVEZ

Articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 du décret du 29 octobre 2020 : tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret. Les organisateurs des manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure doivent déclarer au préfet de département les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir les dispositions de l'article 1^{er} dudit décret.

Solidaires 86
François BOURY
20 rue Blaise Pascal
86000 Poitiers

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-ordre-public@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr